

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN  
VILLE DE BERGHEIM



**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 10 AVRIL 2021**

Le dix avril deux mille vingt et un à 8 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire au Centre Sportif et Culturel. La séance était présidée par Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire.

Etaient présents :

Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire, Monsieur François MULLER, Madame Nadia MEDDAD, Madame Sidonie HALBOUT, Monsieur Christian BOHN, Adjoint au Maire, Madame Gabrielle ROLLI, Messieurs Rémi GOETTELMANN, Georges LISCHETTI, Denis DEISS, Mesdames Fabienne STEIB, Sandrine ANTONI, Monsieur Frédéric PLATZ, Mesdames Patricia BECKER et Rosalie STAELY GOMES, Messieurs Jean-Paul LEY, Jean-François HALLER et Madame Christine BOPP, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Nicolas THIRIAN, Adjoint au Maire  
Madame Corinne HEIMBURGER, Conseillère Municipale

Absent excusé et non représenté : néant.

Absent non excusé : néant.

A donné procuration de vote :

Monsieur Nicolas THIRIAN, a donné procuration de vote à Madame Elisabeth SCHNEIDER, Maire  
Madame Corinne HEIMBURGER, a donné procuration de vote à Madame Christine BOPP, Conseillère Municipale

**Assistait à la réunion :** Madame Valérie DEJONGHE, Secrétaire Générale.

---0000000---

Madame le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal régulièrement convoqué en date du 1<sup>er</sup> avril 2021. Elle salue cordialement l'assemblée.

**ORDRE DU JOUR**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2021
2. Désignation des secrétaires de séance et des questions diverses
3. Communication des décisions du Maire
4. Approbation du compte administratif 2020 du budget eau-assainissement
5. Approbation du compte de gestion 2020 du budget eau-assainissement
6. Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2020 du budget eau-assainissement
7. Approbation du budget primitif eau-assainissement 2021
8. Approbation du compte administratif 2020 du budget principal de la ville
9. Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal de la ville
10. Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2020 du budget principal de la ville
11. Subventions communales 2021
12. Aides humanitaires 2021
13. Fiscalité directe locale : Fixation des taux d'imposition 2021
14. Approbation du budget primitif de la ville 2021
15. Personnel communal
16. Demandes de subvention au titre de la D.E.T.R.
17. Demandes de subvention au titre du Plan Patrimoine de la CeA et sur monument historique
18. Crise COVID - Plan de relance de l'Etat - Volet « Renouveau forestier » - Demande d'aide - Délégation du Conseil Municipal au maire
19. Régularisation d'opérations d'ordre non budgétaires relative au transfert de l'état de l'actif et du passif du périscolaire à la CCPR
20. Rapport des comptes rendus de commissions
21. Points divers - Communications
22. Questions diverses

ES

**POINT 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 20 FEVRIER 2021**

Aucune observation n'ayant été formulée ni par écrit, ni oralement, le procès-verbal est définitivement adopté, à l'unanimité.

**POINT 2. DESIGNATION DES SECRETAIRES DE SEANCE ET DES QUESTIONS DIVERSES**

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DESIGNE** Madame Valérie DEJONGHE, secrétaire de séance
- **NOMME** Madame Fabienne STEIB, rédactrice du point des questions diverses

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 3. COMMUNICATION DES DECISIONS DU MAIRE**

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire telles qu'établies ci-après et n'émet aucune observation :

- Décision n° 006/2021 du 24/02/2021 portant sur l'avenant n° 1 du marché de travaux du lot n° 1 d'aménagement de voirie et aux pluviales de voirie de la place du Dr Pierre Walter, plus précisément sur la modification du groupement d'entreprises, les modalités de paiement et la précision de la répartition des montants de marché entre les entreprises.
- Décision n° 007/2021 du 17/03/2021 portant sur le non usage du droit de préemption urbain de Madame le Maire aux demandes d'aliénation d'immeubles enregistrées.
- Décision n° 008/2021 du 23/03/2021 portant sur une déclaration de sous-traitance du marché de travaux du lot n° 1 d'aménagement de la voirie et eaux pluviales de voirie de la place du Dr Pierre Walter, plus précisément sur la réalisation des travaux de pavage porphyre par la société T.B.P. ENVIRONNEMENT de 59-Seclin pour un montant de 37 520 € HT.
- Décision n° 009/2021 du 30/03/2021 portant sur le non usage du droit de préemption urbain de Madame le Maire à la demande d'aliénation d'immeuble enregistrée.

**POINT 4. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire Elisabeth SCHNEIDER cède la Présidence à Monsieur Christian BOHN, adjoint au Maire, qui soumet le compte administratif 2020 à l'approbation et au vote du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir passé en revue et dans le détail les différents comptes,**

- **ATTESTE** la régularité des comptes
- **DONNE** quitus au Maire
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **ARRETE** le compte administratif de l'exercice considéré comme suit :

**Budget annexe du service Eau-Assainissement - excédent global de clôture                      369 425.83 €**

Les restes et recettes à réaliser s'élèvent à :

- |                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| ▶ Restes à réaliser (service eau) | 8 185.62 € |
| ▶ Recettes à réaliser             | 0.00 €     |

**L'excédent réel global dégagé se chiffre à 361 240.21 € pour le Budget Eau-Assainissement.**

**Mis aux voix, le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité**  
(Madame le Maire n'a pas participé au vote).

**POINT 5. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par le Receveur Municipal de Ribeauvillé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, s'être assuré des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe du service Eau-Assainissement

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX,  
Moins 1 abstention (M. Jean-Paul LEY).**

*Nota : Sur demande de Monsieur Jean-Paul LEY, les services de la trésorerie seront relancés concernant une demande de précisions sur l'état de l'actif, plus précisément sur une créance sur collectivités publiques.*

Madame le Maire reprend la présidence de l'assemblée et remercie les membres pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner.

**POINT 6. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020 DU BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT**

*VU l'instruction ministérielle M49 sur la comptabilité des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux*

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section d'exploitation de l'exercice 2020 de 78 887.94 € en recettes budgétaires du budget primitif 2021, comme suit :
  - au compte 1068 « autres réserves » :
    - 25 000 € au service eau
  - au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » :
    - 23 390.62 € au service eau
    - 30 497.32 € au service assainissement

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 7. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF EAU-ASSAINISSEMENT 2021**

Monsieur Christian BOHN, adjoint au Maire, soumet au Conseil Municipal le projet de budget primitif du service Eau-Assainissement.

Pour le calcul de la contribution communale pour l'évacuation des eaux pluviales, il a été fait application des pourcentages minima prévus par les instructions en vigueur, soit :

- 35 % des dotations d'investissement 2021
- 25 % des dépenses de fonctionnement 2021

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de voter le budget primitif du service de l'EAU et de l'ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 540 150 € et en section d'investissement à 414 760 €

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Madame le Maire Elisabeth SCHNEIDER cède la Présidence à Monsieur Christian BOHN, adjoint au Maire, qui soumet le compte administratif 2020 à l'approbation et au vote du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir passé en revue et dans le détail les différents comptes,**

- **ATTESTE** la régularité des comptes
- **DONNE** quitus au Maire
- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion
- **ARRETE** le compte administratif de l'exercice considéré comme suit :

**Budget Principal - excédent global de clôture : 1 804 286.71 €**

Les restes et recettes à réaliser s'élèvent à :

- |                       |                |
|-----------------------|----------------|
| ▸ Restes à réaliser   | 1 488 763.50 € |
| ▸ Recettes à réaliser | 185 139.24 €   |

**L'excédent réel global dégagé se chiffre à 500 662.45 € pour le Budget Principal.**

**Mis aux voix, le compte administratif 2020 est approuvé à l'unanimité**  
(Madame le Maire n'a pas participé au vote).

**POINT 9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le compte de gestion de l'exercice 2020 établi par le Receveur Municipal de Ribeauvillé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

et approuvé le compte administratif de l'exercice 2020, s'être assuré des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget principal de la ville

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX,**

Madame le Maire reprend la présidence de l'assemblée et remercie les membres pour la confiance qu'ils viennent de lui témoigner.

**POINT 10. AFFECTATION DU RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE**

*VU l'instruction ministérielle M14 sur la comptabilité des communes, des établissements publics communaux et intercommunaux*

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 comme suit :
- **566 426.70 €** au compte 1068 « **Autres réserves** » repris en recettes budgétaires du budget primitif 2021

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 11. SUBVENTIONS COMMUNALES 2021**

*Sur proposition de Madame le Maire et avis favorable des Commissions Réunies le 29 mars 2021,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'allouer pour l'exercice 2021 les subventions telles qu'établies dans le tableau ci-annexé, *sous réserve du nombre exact de jeunes licenciés vérifié par les services*
- en ce qui concerne l'attribution de subventions scolaires, **DECIDE** d'octroyer à chaque élève, domicilié à Bergheim, participant à un voyage ou à un séjour scolaire, une subvention communale à hauteur de 10 €/jour avec nuitée(s)
- **PRECISE** que les critères d'attribution sont les suivants :
  - voyages ou séjours scolaires avec nuitées, organisés pendant le temps scolaire
  - subvention calculée sur la base du nombre de nuitées
  - versement de la subvention sur présentation d'une attestation de voyage ou de séjour délivrée par l'établissement scolaire
- **PRECISE** que les séjours en classe verte feront l'objet d'une instruction particulière
- **CHARGE** Madame le Maire de procéder à l'instruction des demandes de subventions scolaires et exceptionnelles et à leur liquidation, étant précisé que les décisions prises feront l'objet d'une communication régulière au Conseil Municipal
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous actes à intervenir à cet effet
- **IMPUTE** la dépense aux articles 6574, 65738 et 657362 du budget où figure une ouverture de crédit suffisante

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 12. AIDES HUMANITAIRES 2021**

*Sur proposition de Madame le Maire et avis favorable des Commissions Réunies le 29 mars 2021,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** d'allouer pour l'année 2021, les aides humanitaires suivantes :

ARTICLE	ORGANISMES	CA 2020 EN €	BP 2021 EN €
6574	Association AIDES	150,00	200,00
6574	Association ESPOIR (aide exceptionnelle supplémentaire de 300 €)	900,00	200,00
6574	AFSEP (Sclérosés en plaque)	200,00	200,00
6574	EMMAUS CENTRE ALSACE	300,00	200,00
6574	Association LIBRE	200,00	200,00
6574	Association BURKINA dite STE VERONIQUE	500,00	200,00
6574	Association SYNDICALE DES FAMILLES MONOPARENTALES (ASFMR)	100,00	200,00
6574	BANQUE ALIMENTAIRE DU HAUT-RHIN	250,00	500,00
6574	ECOLE ALSACIENNE DE CHIENS GUIDES D'AVEUGLES	150,00	200,00
6574	ENFANTS DE TCHERNOBYL	200,00	0,00
6574	LA CROIX BLEUE	200,00	200,00
6574	Association LA MANNE	200,00	200,00
6574	LIGUE CONTRE LE CANCER	500,00	500,00
6574	RESTAURANTS DU COEUR DU HAUT-RHIN	200,00	500,00
6574	Association SEPIA (Suicide Ecoute Prévention Intervention auprès des Adolescents)	200,00	200,00
6574	SOCIETE DES AMIS DES AVEUGLES ET MALVOYANTS 68	150,00	200,00
6574	LES AMIS D'UN COIN DE L'INDE ET DU MONDE LACIM	350,00	200,00
6574	ELA (Association Européenne contre les Leucodystrophies)	150,00	200,00
6574	Association ORCHIDEES FAMILLE - Thaïlande	0,00	200,00
6574	Association les Amis de Sœur Myriam - Vietnam	0,00	200,00
6574	La Conférence de Saint Vincent de Paul	0,00	200,00
6574	APAEI ST-ANDRE/CERNAY	200,00	200,00
6574	Association 1-2-3 CŒURS	200,00	200,00
6574	Association INSULIB (Diabète & insulinothérapie fonctionnelle)	0,00	200,00
6574	Association Régionale A.R.A.H.M. (Aide Régionale Aide aux Handicapés Moteurs)	0,00	200,00
6574	Association E.P.I.C.E.S. (Espaces de Projets d'Insertion Cuisine et Santé)	0,00	200,00
<b>TOTAL</b>		<b>5 300,00</b>	<b>5 900,00</b>

- **IMPUTE** la dépense à l'article 6574 du budget où figure une ouverture de crédit suffisante

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

ES

**POINT 13. FISCALITE DIRECTE LOCALE : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2021**

**Préambule :** Le nouveau schéma de financement des collectivités territoriales et de leurs groupements est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. La taxe d'habitation sur les résidences principales a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, précisant que cette réforme est réalisée par étapes sur une période allant de 2020 à 2023. Le produit de la TH sur les résidences secondaires, de la majoration de TH pour les résidences non affectées à l'habitation principale et de la taxe d'habitation sur les logements vacants (THLV) reste affecté aux communes. Par ailleurs, à titre transitoire, jusqu'à sa disparition définitive en 2023, le produit acquitté par les contribuables encore assujettis à la TH sur les résidences principales est affecté au budget de l'Etat. Pour compenser à l'Euro prêt et de manière dynamique la perte de produit qui en résulte pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) leur est transférée, à laquelle s'applique un coefficient correcteur de sur ou sous-compensation, tenant compte notamment du produit annuel moyen des rôles supplémentaires de TH sur les résidences principales perçus par la commune de 2018 à 2020. Le transfert de la part départementale de TFPB est opéré par fusion avec la part communale : le taux départemental est donc intégré au taux voté par la commune à compter de 2021.

En 2021, le dégrèvement de TH sur les résidences principales institué en 2018 au bénéfice de 80 % des foyers les plus modestes est transformé en exonération totale et les 20 % de ménages encore redevables de la taxe sont exonérés à hauteur de 30 % de leur cotisation.

VU l'état 1259 transmis par la Direction des Finances Publiques notifiant le montant des bases prévisionnelles d'impositions directes

VU le budget primitif 2021 fixant le montant de produits des taxes directes locales attendu pour 2021

*Sur proposition de Madame le Maire et avis favorable des Commissions Réunies le 29 mars 2021,*

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **DECIDE** de maintenir et de fixer pour l'année 2021 les taux des contributions directes locales comme suit :
- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 21.60 % (somme des taux 2020 de la Commune 8,43 % et du Département 13.17 %)
- Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 36.77 %
- **D'AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à signer les documents afférents à cet état

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 14. APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE 2021**

**Préambule :** les chiffres 2020 confirment une gestion rigoureuse de la commune qui maintient une bonne capacité d'autofinancement (en légère baisse par rapport à 2019) et permet de poursuivre les investissements sans recourir à l'emprunt depuis 2015 (étant précisé que le montant du capital restant dû de l'emprunt en cours au 01/01/2021 est de 318 750 €).

Le résultat de la section de fonctionnement 2020 soit 566 426.70 € est affecté en totalité à la section d'investissement du budget 2021. Pour mémoire : les taux d'imposition n'ont pas subi de hausse depuis 2018.

Dans la section de fonctionnement, la principale dépense prévisionnelle demeure les charges de personnel pour 908 305 € soit 45.04 % des dépenses réelles. Les autres dépenses : charges à caractère général et autres charges sont en baisse. En recettes, la section de fonctionnement présente une baisse liée principalement aux ventes de bois, à la fin de la contribution exceptionnelle des Sablières J. LEONHART (PM, versée à titre de régularisation en 2018, 2019 et 2020), à une baisse de la dotation forfaitaire et à l'exonération de la taxe foncière (bâti) pour les personnes économiquement faibles.

**Dans la section d'investissement, les dépenses d'équipement représentent 2 896 463.50 € (y compris les restes à réaliser). Elles concernent essentiellement : les chantiers en cours, à savoir, la cristallisation de la Tour du Pelzkappel, les aménagements de la voirie RD1bis côté Rorschwihr, de la place du Dr Pierre Walter, du chemin rural du Pflaenzerweg (1<sup>ère</sup> tranche) et la végétalisation du cimetière par secteur ; et principalement la programmation des projets de travaux d'aménagement d'une zone piétonne et de sécurisation de la RD1bis côté Ouest (au niveau du CSC), d'extension de l'école primaire pour la création de sanitaires et de locaux de rangement, l'aménagement du chemin rural du Pflaenzerweg (2<sup>ème</sup> tranche), l'installation de caméras de vidéosurveillance sur 2 nouveaux sites, l'acquisition d'une nouvelle nacelle...**

- VU** l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipulant que « Chaque année, les communes établissent un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature, libellées en euros, dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat au sens des livres VII et VIII de la cinquième partie ou de toute société mentionnée au livre V de la première partie ou filiale d'une de ces sociétés. Cet état est communiqué chaque année aux conseillers municipaux avant l'examen du budget de la commune »
- VU** l'état annuel 2020 présentant l'ensemble des indemnités brutes de toute nature des élus siégeant au sein du Conseil Municipal de Bergheim, ci-annexé

Madame le Maire soumet au Conseil Municipal le budget primitif.

*Sur proposition de Madame le Maire et avis favorable des Commissions Réunies le 29 mars 2021,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

- de voter le budget primitif de la Commune pour l'exercice 2021 qui s'équilibre en section de fonctionnement à 2 531 000 € et en section d'investissement à 3 072 000 €
- de voter un crédit de 50 000 € au titre des gratifications de Noël 2021 à imputer à l'article 6411 pour une somme de 40 000 € et à l'article 6413 pour un montant de 10 000 €
- de fixer l'enveloppe globale annuelle du régime indemnitaire à 80 000 €

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

#### **POINT 15. PERSONNEL COMMUNAL**

##### **15.1 Mouvement de personnel**

Le Conseil Municipal est informé :

- Madame Christine BAUM, adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- de jeunes saisonniers seront recrutés en juillet et août selon les besoins des services, via le recours au service de missions temporaires du CDG68 et dans la limite des crédits inscrits au budget primitif 2021. A noter que la liste et le nombre de jeunes retenus ne sont pas encore arrêtés.
- Monsieur Isidor CAPELO, satisfaisant les services, sera recruté par voie statutaire, au poste de mécanicien en qualité d'adjoint technique territorial stagiaire, à effet du 1<sup>er</sup> mai prochain.
- Madame Gisèle BECKER a été recrutée, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2021, en qualité d'ATSEM au taux hebdomadaire de 28 heures, pour renforcer l'équipe jusqu'à la fin de l'année scolaire et procéder à des travaux de nettoyage des écoles (via le recours au service de missions temporaires du CDG68).
- pour information, l'agrément pour le recrutement de jeunes en service civique a été délivré par décision préfectorale n° AL 068-21-00010-00 en date du 22/03/2021. A cet effet, une offre de mission sera publiée prochainement. A suivre.
- le contrat de Madame Elsa MAUGUIN, bibliothécaire, a été renouvelé pour la période du 10 au 30 avril 2021, étant précisé que Madame Cindy HILLEBRANDT reprend son activité à compter du 07 mai prochain.
- des entretiens professionnels concernant le recrutement d'un agent des espaces verts (pour mémoire en remplacement de Monsieur Mathieu BETTY, agent de maîtrise (suite à sa mutation à effet du 15 mai prochain au plus tard) sont prévus le 20 avril prochain au CDG68. A suivre.

##### **15.2 Création d'un emploi administratif permanent**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 2313-1 et R. 2313-3
- VU** la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, et notamment son article 12
- VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 34 et 41
- VU** l'état du personnel de la collectivité territoriale
- VU** le modèle de délibération proposé par le Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin

**Considérant** qu'il convient de procéder à la création d'un l'emploi permanent d'agent administratif relevant du grade d'adjoint administratif territorial à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures, compte tenu du départ à la retraite d'un agent administratif à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021

**Considérant** que les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant permettent la création de l'emploi permanent susvisé

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :** À compter du 1<sup>er</sup> août 2021, un emploi permanent d'agent administratif relevant du grade d'adjoint administratif territorial à raison d'une durée hebdomadaire de service de 35 heures est créé.

L'autorité territoriale est chargée de procéder à l'actualisation de l'état du personnel.

**Article 2 :** L'autorité territoriale est chargée de procéder au recrutement d'un fonctionnaire sur cet emploi permanent et de prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, dans le respect des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Dans cette situation, la rémunération de l'agent sera fixée par l'autorité territoriale par référence à un échelon du grade. Le niveau de recrutement est défini réglementairement et correspond au grade statutaire.

**Article 3 :** L'autorité territoriale est chargée de procéder à la déclaration de création d'emploi auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin, dans les conditions et les délais fixés.

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 16. DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R.****16.1 Programme d'installation de caméras supplémentaires de vidéosurveillance sur 2 nouveaux sites**

VU le programme d'installation de caméras supplémentaires de vidéosurveillance sur 2 nouveaux sites estimé à 25 000 € TTC (honoraires et travaux)

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** ce programme de travaux et en décide l'exécution dès que le financement est assuré
- **SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux pour ce programme
- **DIT** que cette dépense est inscrite à l'article 2315 du budget primitif de la ville 2021
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents à intervenir à cet effet

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**16.2 Acquisition et installation de 2 défibrillateurs**

VU les devis portant sur la fourniture et l'installation de 2 défibrillateurs à la mairie et à l'école primaire, et le déplacement du défibrillateur du C.S.C (de l'intérieur à l'extérieur) tels qu'établis par la société SPS de 68-Colmar pour un montant total de 6 555.69 € TTC

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** ce programme de travaux et en décide l'exécution dès que le financement est assuré
- **SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible au titre de la Dotation d'Equipelement des Territoires Ruraux pour ce programme
- **DIT** que cette dépense est inscrite à l'article 21568 du budget primitif de la ville 2021
- **PREND ACTE** que ces installations sont couvertes dans le cadre du contrat d'assurance « Dommage aux Biens »
- **DIT** que les citoyens seront informés sur les emplacements des défibrillateurs (lieux stratégiques facilement accessibles à tous et tous moments), d'autre part sensibiliser sur leur utilisation en cas d'urgence, via les médias disponibles (bulletin d'information communale, site internet, Facebook...)
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents à intervenir à cet effet

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 17. DEMANDES DE SUBVENTION AU TITRE DU PLAN PATRIMOINE DE LA CeA ET SUR MONUMENT HISTORIQUE**

VU le devis pour la réalisation des travaux de réfection de la flèche de la toiture de l'église chiffré à 12 768.96 € TTC tel qu'établi par la société ART ET TOITURE de 68-Bergheim

Considérant que le Conseil de Fabrique de Bergheim participera en totalité ou partiellement à cette dépense

*Sous réserve toutefois d'une non prise en charge éventuelle de cette dépense par la MAIF dans le cadre de notre contrat de garantie Dommage aux Biens, suite au sinistre lié à la tempête du 09 février 2020, déduction faite de la franchise*

*Sur proposition de Madame le Maire,*  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **APPROUVE** ce programme de travaux et en décide l'exécution dès que le financement est assuré
- **SOLLICITE** une subvention aussi élevée que possible au titre du plan Patrimoine de la CeA et auprès de la DRAC considérant que cet édifice est inscrit « monument historique »
- **DIT** que cette dépense est inscrite à l'article 615228 du budget primitif de la ville 2021
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tous documents à intervenir à cet effet

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

**POINT 18. CRISE COVID - Plan de relance de l'Etat - Volet « Renouveau forestier » - Demande d'aide - Délégation du Conseil Municipal au maire**

**Exposé des motifs :** Dans le volet renouvellement forestier de son plan de relance, l'Etat dédie 150 millions d'euros pour aider les propriétaires forestiers, publics et privés, à renouveler leurs forêts pour garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique en orientant la sylviculture vers le développement du bois d'œuvre. L'objectif est d'améliorer, adapter ou reconstituer 45 000 hectares de forêts avec environ 50 millions d'arbres. Le volet renouvellement forestier du plan de relance s'inscrit en cohérence avec les priorités de la feuille de route pour l'adaptation des forêts au changement climatique, préparée par les acteurs de la forêt et du bois.

Les aides de l'Etat sont destinées :

- aux peuplements sinistrés par des phénomènes abiotiques ou biotiques : taux d'aide 80 %
- aux peuplements vulnérables aux effets du changement climatique : taux d'aide 60 %
- aux peuplements pauvres : taux d'aide 60 %.

Dans ce cadre, une commune propriétaire d'une ou de parcelles forestières bénéficiant du régime forestier et ayant un document de gestion durable, peut donner mission dans le cadre d'une prestation, à l'ONF, opérateur dont le projet global a été retenu par l'Etat pour reconstituer les peuplements forestiers :

- ⇒ soit par plantations en plein pour lesquels sera appliqué le barème national arrêté par le MAA le 29 septembre 2020 (*par arrêté en date 29 septembre 2020, le MAA a institué un barème national de coûts standards de travaux et prestations associées pour le calcul des aides publiques accordées par l'Etat au titre des travaux de reboisement par plantations en plein*)
- ⇒ soit par plantations par placeau et enrichissement par placeau qui se feront sur présentation de devis et production de factures
- ⇒ soit par travaux en faveur des mélanges (nettoisement-dépressage et/ou détournage par éclaircie à bois perdu) qui se feront sur présentation de devis et production de factures.

L'aide de l'Etat bénéficie aux propriétaires forestiers publics ou à leurs groupements dans la limite du plafond *de minimis entreprises*, fixé à 200 000 € au cours des trois derniers exercices fiscaux. Ce plafond pourra être supprimé au cours de l'opération, sous réserve des suites données par les services de la Commission européenne sur les régimes d'aide notifiés transmis par la Direction Générale de Performance économique et environnementale des Entreprises (DGPE, Ministère de l'Agriculture).

Après avoir pris connaissance du projet par l'ONF, lorsqu'une commune candidate à l'AMI Plan de Relance, dans le cadre du projet global déposé par l'ONF et retenu par l'Etat pour reconstituer un peuplement forestier, elle confie les prestations suivantes à l'ONF :

- Réalisation du diagnostic des surfaces à reconstituer ;
- Préparation, dépôt et suivi du dossier de demande de subvention ;

ES

- Assistance de la commune à la passation des marchés pour l'ensemble des travaux (y compris la fourniture de plants) dans le respect des seuils de la commande publique en assurant le suivi et la réception des travaux réalisés par les entreprises retenues.

Afin de bénéficier d'une aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents :

- **DONNE** délégation à Madame le Maire pour déposer une demande d'aide de l'Etat au titre du volet renouvellement forestier du plan de relance pour reconstitution des parcelles forestières
- **DESIGNE** l'ONF comme porteur de projet pour réaliser les missions ci-dessus
- **APPROUVE** le montant des travaux estimé à 25 990 € arrondi et le plan de financement, programme à inscrire au budget primitif de la Ville 2022 dès que le financement est assuré
- **SOLLICITE** une subvention de l'Etat
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention de mandat autorisant l'ONF à constituer et déposer le dossier de demande d'aides, signer les engagements relatifs au projet et constituer et déposer les demandes de paiement
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer une convention d'adhésion aux groupements d'achats
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document afférent.

**POINT 19. REGULARISATION D'OPERATIONS D'ORDRE NON BUDGETAIRES RELATIVE AU TRANSFERT DE L'ETAT DE L'ACTIF ET DU PASSIF DU PERISCOLAIRE A LA CCPR**

**Exposé :** L'opération de mise à disposition du périscolaire de Bergheim avait donné lieu en 2006 à des écritures d'ordre non budgétaires dans la comptabilité de la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé et de la Commune de Bergheim pour constater le transfert de l'actif et du passif lié au périscolaire, sur la base du procès-verbal de mise à disposition et des délibérations concordantes des deux collectivités.

Selon les deux collectivités, l'opération serait soldée depuis 2013, aucune écriture n'ayant été constatée depuis lors.

Or, sur le plan comptable, cette opération n'est pas totalement dénouée, puisqu'il apparaît que la Communauté de Communes serait encore redevable d'une somme de 25 874,19 € à Bergheim au titre de sa part d'emprunt à rembourser. Cette somme est ouverte en dette sur la CCPR au c/168741 et en créance sur la commune au c/276351.

Cette situation erronée découle d'une imprécision dans l'établissement du PV de mise à disposition.

La dette financière se composait d'un emprunt et deux prêts CAF. Or pour l'emprunt, ce n'est pas le montant du solde qu'il fallait prendre en compte pour constater l'apport, mais seulement 76,43 % de son montant, une partie restant à la charge de la commune. Cette information n'était pas explicite sur le PV, elle se déduisait de l'indication d'une annuité à charge du transfert (13 139,69 / 17 191,43 = 76,43 %). Toutes les annuités ont bien été calculées avec ce ratio de 76,43% puis titrées par la commune et mandatées par l'EPCI sur cette base.

Il convient donc de rétablir la situation telle qu'elle aurait dû être constatée à l'origine.

Conformément à l'avis du Conseil de normalisation des Comptes Publics (CnOCP) n° 2012-05 du 18 octobre 2012 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales relevant des instructions budgétaires et comptables M14, il faut que les assemblées délibérantes autorisent de manière concordante les régularisations par opérations d'ordre non budgétaires, ainsi qu'il suit :

**Écritures à passer par le comptable :**

- **Dans la commune :**  
Débit 2492 - Droits du remettant - Mises à disposition dans le cadre du transfert de compétences : pour 25 874,19 €  
Crédit 276351 - Créances sur des collectivités et établissements publics - GFP de rattachement : pour 25 874,19 €
- **Dans l'EPCI :**  
Débit 168741 - Autres dettes financières - Communes membres du GFP : pour 25 874,19 €  
Crédit 1027 - Mise à disposition (chez le bénéficiaire) : pour 25 874,19 €

*Entendu l'exposé, LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,*

- **AUTORISE** la régularisation des opérations d'ordre non budgétaires telle que précisée ci-avant

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

ES

**POINT 20. RAPPORT DES COMPTES RENDUS DE COMMISSIONS****Commission Communale Consultative de la Chasse**

La commission s'est réunie le 18 février 2021 sous la présidence de Madame le Maire.  
Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

**Conseil d'Administration du Centre Communale d'Action Sociale**

Le conseil d'administration s'est réuni le 04 mars 2021 sous la présidence de Madame le Maire.  
Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

**Les Commissions Réunies (le conseil municipal) et le Comité Consultatif d'Urbanisme**

Les commissions et le comité se sont réunis le 09 mars 2021 sous la présidence de Monsieur François MULLER.  
Rapporteur de séance : François MULLER.

VU la présentation de l'étude de faisabilité urbaine de création d'un lotissement sis lieu-dit Wolfshoele, *par Madame Marie GILLARD, chargée d'études à l'ADAUHR-ATD et VU la conclusion*, il est précisé que la Commune ne souhaite pas s'engager dans la conception d'un lotissement communal d'habitations. A noter que toute personne en recherche d'un terrain constructible peut s'enregistrer en mairie.

**Commission de l'Environnement et du Fleurissement**

La commission s'est réunie le 16 mars 2021 sous la présidence de Monsieur François MULLER.  
Rapporteur de séance : François MULLER.

*Les rapports sont annexés au procès-verbal.*

**La Commission Communale des Impôts Directs**

La commission s'est réunie le 17 mars 2021 sous la présidence de Madame le Maire, *précisant qu'en matière d'évaluations foncières, la C.C.I.D. participe à l'évaluation ou la mise à jour annuelle des valeurs locatives des propriétés non bâties nouvelles ou concernées par un changement d'affectation, de consistance ou de nature de culture, concernant le bâti, elle a pour rôle de donner un avis sur les évaluations effectuées par l'administration fiscale.*  
Rapporteur de séance : Elisabeth SCHNEIDER.

**POINT 21. POINTS DIVERS - COMMUNICATIONS****21.1 Dossiers d'urbanisme**

Le rapport des dossiers d'urbanisme pour la période du 17 février au 1<sup>er</sup> avril 2021 tel qu'établi par le service de l'urbanisme, est annexé au présent procès-verbal.

Pour mémoire, les dossiers d'urbanisme sont consultables de préférence les vendredis de 17H à 18H :  
- au 2<sup>ème</sup> trimestre, les 23 avril, 07 et 21 mai et 04 et 18 juin 2021.

**21.2 Appel à des bénévoles pour quêter en faveur de la Ligue contre le Cancer**

Madame Sidonie HALBOUT, adjointe au Maire fait appel à des bénévoles pour quêter en faveur de la Ligue contre le Cancer, précisant qu'elle devrait avoir lieu au courant du mois de septembre. Aussi, toute personne souhaitant rejoindre l'équipe est invitée à s'enregistrer en mairie de Bergheim, à l'adresse courriel : [mairie.bergheim@orange.fr](mailto:mairie.bergheim@orange.fr). Les bénévoles sont d'ores et déjà remerciés pour leur engagement. Pour information, « Les Défoulées de la Ligue » auront lieu cette année le dimanche 13 juin 2021, pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive.

**21.3 Organisation des élections régionales et départementales les 13 et 20 juin 2021**

Le Conseil Municipal est informé d'un courrier du Préfet du Haut-Rhin, réceptionné le 09 avril dernier, sollicitant l'avis des Maires sur l'organisation desdites élections pour une réponse au plus tard le lundi 12 avril à midi. Aussi, Madame le Maire demande que tous les conseillers municipaux soient présents pour assurer le bon déroulement de ce double scrutin. D'autre part, il est noté que ces élections se tiendront au Centre Sportif et Culturel et non pas à la salle des Votes. A suivre.

**21.4 Rythmes scolaires 2021/2022**

Par délibération n° 11 du 26 février 2018, sur avis favorable du Conseil d'Ecole, le Conseil Municipal avait validé le rétablissement de la semaine de 4 jours établi comme suit :

<i>Jours et Horaires</i>	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Matin	8h00-11h30	8h00-11h30		8h00-11h30	8h00-11h30
Après-midi	13h30-16h00	13h30-16h00		13h30-16h00	13h30-16h00

Cependant l'article D.521-12 du Code de l'Education prévoit que cette disposition ne peut porter sur une durée supérieure à trois ans

VU l'avis du Conseil d'Ecole réuni en date du 11 février 2020

Sur proposition de Madame le Maire,  
**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,**

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au maintien du temps scolaire tel qu'établi ci-dessus
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

**ADOpte A L'UNANIMITE DES VOIX.**

### **21.5 Communications du maire**

Le Conseil Municipal est informé :

- le 19 mars dernier, Monsieur François MULLER, adjoint au maire, a été élu Président de l'Association des Communes Touristiques du Haut-Koenigsbourg de la route des Vins d'Alsace, dont le siège est à 67-Kintzheim, succédant ainsi à Monsieur Francis WEYH.

Les membres du nouveau bureau, élus à l'unanimité, sont :

- Président : François MULLER
- 1<sup>ère</sup> vice-présidente : Fabienne OBERLE
- 2<sup>ème</sup> vice-président : Raphaël BOSSERT
- Trésorier : Richard HESTIN
- Trésorière-adjointe : Angélique DIEUAIDE
- Secrétaire : Gwenaëlle RUHLMANN
- Secrétaire-adjoint : Jean-Luc GATTONI.

Il est précisé par ailleurs que le montant de la cotisation des communes sera fixé lors de la prochaine assemblée générale prévue au courant du mois de mai (*PM : 0.50 € par habitant soit 1099 € en 2019, non sollicitée en 2020*) ; d'autre part, que l'édition Slow'Up Alsace 2021 n'aura pas lieu.

- qu'une consultation a été lancée pour avis sur les projets de Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et Plan de Gestion des Risques d'Inondation des districts (PGRI) du Rhin et de la Meuse au titre du cycle de gestion 2022-2027, consultables et téléchargeables aux adresses : [https://www.eau-rhin-meuse.fr/sdage\\_2022\\_2027](https://www.eau-rhin-meuse.fr/sdage_2022_2027) et <http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/plan-de-gestion-des-risques-d-inondation-pgri-r6728.html>, et ce du 15 mars au 15 juillet 2021. A noter que Mesdames Gabrielle ROLLI et le Maire feront part de leur avis sur ces projets.
- pour mémoire, en réunion des Commissions Réunies du 29/03/2021, les membres du Conseil Municipal ont été invités à faire part de leurs suggestions concernant le projet de Territoire de Vie 2020-2026 de la CCPR (réponse souhaitée au plus tard le 13/04/2021).
- Point : Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé :
  - le budget principal s'équilibre en section de fonctionnement à 16 500 000 € et en section d'investissement à 3 160 000 €,
  - la dette en capital s'élève au 1<sup>er</sup> janvier 2021 à 4,4 M € au budget général et 2,2 M € aux budgets annexes,
  - le budget principal et les budgets annexes (ZAE, SPANC et OM), tous confondus, se montent à 30 000 000 € arrondi,
  - les taux d'imposition pour 2021 s'établissent comme suit :
    - T.F.B. : 2.82 % contre 2.79 % en 2020
    - T.F.N.B. : 12.93 % contre 12.80 % en 2020
    - CFE : 26.59 % contre 26.51 € en 2020
    - PM : TH : 4.83 %.

### **21.6 Dates à retenir**

- 14/04/2021 à 18H au CSC : Réunion de la Commission Communication
- 15/04/2021 à 17H en mairie : Réunion de présentation du dispositif d'accompagnement des seniors destinée aux membres du C.C.A.S.

- 16/04/2021 à 18H au CSC : Commission de la Circulation et de Sécurité
- 17/04/2021 : Opération « Bergheim Propre », RDV à 8h à l'atelier des services techniques, lieudit Hexenplatz sur inscription à l'adresse courriel [mairie.bergheim@orange.fr](mailto:mairie.bergheim@orange.fr)
- 07/05/2021 : Journée du Géranium (les modalités pratiques et techniques seront communiquées ultérieurement)
- 14/05/2021 : Fermeture exceptionnelle des bureaux de la mairie
- 22/05/2021 à 9H au CSC : Réunion du Conseil Municipal (sauf contrordre)

## POINT 22. QUESTIONS DIVERSES

Le point est traité et rédigé par Madame Fabienne STEIB, Conseillère Municipale :

- Mme Gabrielle ROLLI, qui s'est rendue le 30 mars 2021 à une réunion du SIVU Forestier, soulève le problème de l'avenir de ce syndicat qui a pour mission de gérer la gestion du personnel des bûcherons. Il a été mis en place en 2000. Sa diminution d'effectifs 8 auparavant, 5,5 actifs à ce jour, remet en cause le maintien ou non de ce syndicat qui voit son activité décroître. Plusieurs questions se posent :
  - créer un SIVU à la carte comme le font déjà certaines petites communes (rôles et compétences plus larges).
  - transférer les compétences à la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé ?
  - que faire pour Bergheim qui a 573 hectares de forêts ? Mme Gabrielle ROLLI note également que 3 communes n'ont pas de forêt : Guémar, Ostheim et Illhaeusern. Cette problématique donnera lieu à un débat invitant plusieurs acteurs concernés : un spécialiste, les commissions réunies, la commission des Forêts, la Communauté de Communes du Pays de Ribeauvillé.
- Concernant le SCOT, Mme Gabrielle ROLLI nous informe qu'après un mi-parcours depuis sa validation, une évaluation va être faite sur les critères de l'évolution de l'urbanisme. Les 2 premiers modules sont à venir : espaces agricoles naturels et démographie habitations.
- M. Christian BOHN remercie Valérie pour le budget rondement mené, ses compétences, son professionnalisme et son implication au sein de la commune, Madame le Maire s'y associant.
- M. Jean-Paul LEY observe qu'un certain nombre de boîtes aux lettres est implanté sur les trottoirs, endroit qui relève du domaine public.
- Mme Elisabeth SCHNEIDER annonce deux heureux évènements :
  - Aurélie et Nicolas THIRIAN, adjoint au maire, heureux parents de Lise,
  - Sophie et Quentin MEYER, responsable des services techniques, heureux parents d'Emma.
- Mme Rosalie STAEHLY GOMES rappelle que le 18 avril 2020, bientôt un an, l'association des couturières a distribué les 1<sup>ers</sup> masques dans la commune. Pour marquer cet événement, un jeu concours va être organisé entre le 18 avril et le 02 mai 2021 dont le but est de décompter le nombre de masques accrochés aux fenêtres du local situé 12 Grand'rue. Un tirage au sort sera effectué. Communication par Facebook, presse, affiches dans les commerces.
- Mme Elisabeth SCHNEIDER annonce qu'un balayage des rues sera organisé la semaine prochaine.
- Madame le Maire constate également, qu'un an après les élections et malgré les conditions difficiles liées à la crise sanitaire et d'autres divergences, le bilan est plutôt positif grâce au travail et au respect de chacun et remercie l'assemblée pour son implication.

---oooOooo---

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire clôt la séance à 11 heures 15 minutes.

ES

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA SEANCE DU 10 AVRIL 2021**

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 février 2021
2. Désignation des secrétaires de séance et des questions diverses
3. Communication des décisions du Maire
4. Approbation du compte administratif 2020 du budget eau-assainissement
5. Approbation du compte de gestion 2020 du budget eau-assainissement
6. Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2020 du budget eau-assainissement
7. Approbation du budget primitif eau-assainissement 2021
8. Approbation du compte administratif 2020 du budget principal de la ville
9. Approbation du compte de gestion 2020 du budget principal de la ville
10. Affectation du résultat de la section de fonctionnement 2020 du budget principal de la ville
11. Subventions communales 2021
12. Aides humanitaires 2021
13. Fiscalité directe locale : Fixation des taux d'imposition 2021
14. Approbation du budget primitif de la ville 2021
15. Personnel communal
16. Demandes de subvention au titre de la D.E.T.R.
17. Demandes de subvention au titre du Plan Patrimoine de la CeA et sur monument historique
18. Crise COVID - Plan de relance de l'Etat - Volet « Renouveau forestier » - Demande d'aide - Délégation du Conseil Municipal au maire
19. Régularisation d'opérations d'ordre non budgétaires relative au transfert de l'état de l'actif et du passif du périscolaire à la CCPR
20. Rapport des comptes rendus de commissions
21. Points divers - Communications
22. Questions diverses

NOM & PRENOM	QUALITE	SIGNATURE	PROCURATION
SCHNEIDER Elisabeth	Maire		Procuration de vote de M. THIRIAN Nicolas
MULLER François	1 <sup>er</sup> Adjoint		
MEDDAD Nadia	2 <sup>ème</sup> Adjointe		
THIRIAN Nicolas	3 <sup>ème</sup> Adjoint	<i>Excusé, a donné procuration de vote à Mme SCHNEIDER Elisabeth</i>	
HALBOUT Sidonie	4 <sup>ème</sup> Adjointe		
BOHN Christian	5 <sup>ème</sup> Adjoint		
ROLLI Gabrielle	Conseillère Municipale		
GOETTELMANN Rémi	Conseiller Municipal		
LISCHETTI Georges	Conseiller Municipal		
DEISS Denis	Conseiller Municipal		
STEIB Fabienne	Conseillère Municipale		
ANTONI Sandrine	Conseillère Municipale		
PLATZ Frédéric	Conseiller Municipal		
BECKER Patricia	Conseillère Municipale		
STAEHLY GOMES Rosalie	Conseillère Municipale		
LEY Jean-Paul	Conseiller Municipal		
HALLER Jean-François	Conseiller Municipal		
HEIMBURGER Corinne	Conseillère Municipale	<i>Excusée, a donné procuration de vote à Mme BOPP Christine</i>	
BOPP Christine	Conseillère Municipale		Procuration de vote de Mme HEIMBURGER Corinne

<b>SOCIETES LOCALES</b>		<b>CA 2020 EN €</b>	<b>BUDGET 2021 EN €</b>
› Amicale des Sapeurs-Pompiers		400,00	400,00
› Accordéon Club	* 1 élève x 10 mois x 15 €	150,00	150,00
› Société d'Histoire de Bergheim		1 600,00	1 600,00
› Œuvres Sociales du Personnel de la Ville de Bergheim		4 500,00	4 500,00
› Tennis Club S.T.L.C.	* 24 licenciés x 10 €	380,00	240,00
› Sports Réunis de Bergheim	* 56 licenciés x 10 €	440,00	560,00
› Subvention exceptionnelle pour un tournoi international en Autriche "Bodensee-Pokal" du 29 mai au 1er juin 2020 annulé		0,00	0,00
› Cercle St-Sébastien	* 90 licenciés x 10 €	800,00	900,00
› Tennis de table	* 134 licenciés x 10 €	1 220,00	1340,00
› Judo-Club "KODOKAN"	* 31 licenciés x 10 €	140,00	310,00
› Moto-Club	* 14 licenciés x 10 €	140,00	140,00
› Roller-Club	* 10 licenciés x 10 €	160,00	100,00
› Comité des Fêtes	› Diverses fêtes et animations (dont 2 400 € pour les concerts organisés par la Ville). Une avance de la subvention pourra être versée par manifestation à la demande du Comité des Fêtes et le solde après production des pièces justificatives de dépenses	2 000,00	21 000,00
› Comité de Jumelage avec la Commune de Courthézon		4 000,00	4 000,00
› Amicale des Donneurs de Sang de Bergheim		150,00	150,00
› Association des Parents d'Elèves de l'Ecole des Remparts de Bergheim		300,00	300,00
› A.P.P. (subvention exceptionnelle pour aide à l'achat du chauffe-eau 2020)		700,00	0,00
› Syndicat Viticole de Bergheim (confusion sexuelle sur la base de 20 €/hectare)		5 200,00	6 500,00
› Syndicat Viticole de Bergheim (semis-fleuris)		159,70	1 500,00
› Syndicat des producteurs de fruits de la région de Ribeauvillé		300,00	300,00
<b>ORGANISMES DIVERS</b>			
› Ecole de Musique EMGH (Guémar/St-Hippolyte)	* 3 élèves x 10 mois x 15 €	750,00	450,00
› Ecole de Musique "Les Ménétriers" de Ribeauvillé	* 11 élèves x 10 mois x 15 €	2 100,00	1 650,00
› Association Musique et Culture du Haut-Rhin		100,00	100,00
› Association des Jeunes S/Pompiers Ribeauvillé	* 2 élèves x 50 €	100,00	100,00
› Club Vosgien de Ribeauvillé		0,00	250,00
› Club Vosgien de St-Hippolyte		500,00	250,00
› Aides humanitaires		5 300,00	5 900,00
› Subventions scolaires		0,00	1 200,00
› Subventions exceptionnelles (provision et arrondi)		0,00	610,00
› Aide à la rénovation des maisons anciennes		5 950,00	10 000,00
› Association SPROCHRENNER (report 2020)		0,00	200,00
› Amis du Taennchel (subvention exceptionnelle projet de réhabilitation du cabanon du Wurzel)		2 500,00	0,00
	<b>Article 6574 TOTAL</b>	<b>40 039,70</b>	<b>64 700,00</b>
› Association Foncière de Bergheim	<b>Article 65738 TOTAL</b>	<b>3 100,00</b>	<b>3 100,00</b>
› C.C.A.S.	<b>Article 657362 TOTAL</b>	<b>4 000,00</b>	<b>4 000,00</b>
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>47 139,70</b>	<b>71 800,00</b>

**ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES 2020**

<b>NOM &amp; PRENOM</b>	<b>FONCTION</b>	<b>MONTANT ANNUEL BRUT</b>
<i>BIHL Pierre</i>	<i>Maire sortant</i>	<i>7 971,97 €</i>
	<i>Vice-président de la C.C.P.R. sortant</i>	<i>4 085,81 €</i>
<i>LEY Jean-Paul</i>	<i>Adjoint au Maire sortant</i>	<i>3 059,02 €</i>
	<i>Président du SIE de Bergheim, St-Hippolyte et Env. sortant</i>	<i>2 847,06 €</i>
<i>MEYER Daniel</i>	<i>Adjoint au Maire sortant</i>	<i>3 059,02 €</i>
<b>SCHNEIDER Elisabeth</b>	<b>Adjointe au Maire</b>	<b>3 059,02 €</b>
	<b>Maire</b>	<b>14 516,80 €</b>
	<b>Vice-présidente de la C.C.P.R.</b>	<b>4 546,82 €</b>
<b>MULLER François</b>	<b>Adjoint au Maire</b>	<b>5 570,39 €</b>
	<b>Président du SIE de Bergheim, St-Hippolyte et Env.</b>	<b>3 950,88 €</b>
<b>MEDDAD Nadia</b>	<b>Adjointe au Maire</b>	<b>8 629,41 €</b>
<b>THIRIAN Nicolas</b>	<b>Adjoint au Maire</b>	<b>8 629,41 €</b>
<b>HALBOUT Sidonie</b>	<b>Adjointe au Maire</b>	<b>5 570,39 €</b>
<b>BOHN Christian</b>	<b>Adjoint au Maire</b>	<b>5 570,39 €</b>